



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 27 juin 2013

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 18 juin 2013		
Date d'affichage 20 juin 2013		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Service de l'urbanisme – Acquisition parcelle cadastrée section AV N° 370 (centre de tri).</i>		
Vote pour à la majorité des voix exprimées		
<b>POUR : 23</b>		
<b>CONTRE : 0</b>		
<b>ABSTENTIONS : 10</b> (LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe)		

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin deux mille treize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire .

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

**Procurations :**

RIGAUD Catherine donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,  
CHAOUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,  
ROUX Jean-Paul donne procuration à LAURERI Philippe,  
BOUTIER Jean-Paul donne procuration à LUQUAND Jean-Pierre,  
MAESTRACCI Sylvie donne procuration à ROCHE François,  
FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth

**Absents :**

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Il est rappelé au conseil municipal que la délibération en date du 23 février 2012 a autorisé le maire à engager toutes les démarches nécessaires pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AV n°370 sise 1, avenue Didier Daurat à Sollies-Pont, appartenant à la SCI BP MIXTE.

Ce bien, situé à l'arrière du bureau de poste, au rez de chaussée, a une superficie de 542m<sup>2</sup>.

La commune ayant pour projet la requalification de l'espace urbain, envisage d'acquérir cette parcelle qui bénéficie d'une situation stratégique, en vue de la création d'une nouvelle bibliothèque.

Afin de finaliser cette acquisition avec la SCI BP MIXTE, une soulte lui sera versée pour un montant de 126 056 euros.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 19 avril 2012, modifié le 31 janvier 2013,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

**à main levée et à la majorité des voix exprimées des membres présents et de ses représentants**

- **AUTORISE** le maire à acquérir la parcelle cadastrée section AV n° 370 pour un montant de 126 056 € et de signer les actes en découlant,

La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet du département du Var.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget municipal.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

03 JUL. 2013

08 JUL. 2013





